



Article publié le 5 février 2019

Label LIR 2019-2021

Par décision du 31 août 2018 du Premier ministre, et par délégation, le label Librairie indépendante de référence a été attribué à 304 librairies sur tout le territoire pour la période 2019-2021, dont 48 structures en Auvergne-Rhône-Alpes.

Parmi les 48 librairies labellisées dans la région, 6 le sont pour la première fois et 42 ont leur label renouvelé pour la période 2019-2021, ce qui porte à 74 le nombre de librairies labellisées en Auvergne-Rhône-Alpes.

Premier label

La Belle Histoire, La Tour du Pin
Forum, Saint-Étienne

Librairie L'Hirondaine, Firminy

La Virevolte, Lyon

Panier de livres, Caluire

Accrolivres, Albertville

Renouvellement

Ain

Librairie du Théâtre, Bourg-en-Bresse

Librairie Montbarbon, Bourg-en-Bresse

Allier

À la page, Vichy

Ardèche

La Parenthèse, Annonay

Librairie du Tiers-Temps, Aubenas

Cantal

Point-Virgule, Aurillac

Drôme

Librairie des Cordeliers, Romans-sur-Isère
Écriture, Chabeuil
Librairie des 5 Continents, Saint-Paul-Trois-Chateaux
Mosaïque, Die

Isère

BD fugue Café, Grenoble
Momie Folie, Grenoble
Lucioles, Vienne
La Librairie Nouvelle, Voiron

Loire

Librairie de Paris, Saint-Étienne
Le Carnet à spirales, Charlieu

Haute-Loire

Chat Perché, Le-Puy-en-Velay

Puy-de-Dôme

Esprit BD, Clermont-Ferrand
La Librairie, Clermont-Ferrand
Momie Mangas, Clermont-Ferrand
Il était une fois, Billom
Tout un monde, Ambert

Métropole de Lyon

Le Bal des ardents, Lyon
Musicalame, Lyon
Expérience, Lyon
Passages, Lyon
Raconte-moi la terre, Lyon
Siloe Saint-Paul, Lyon
Librairie du Cours, Lyon
La Bande dessinée, Lyon
Vivement dimanche, Lyon
Terre des livres, Lyon
La Maison Jaune, Neuville-sur-Saône
Colibris, Meyzieu
Spirale, Oullins

Rhône

Murmure des mots, Brignais

Savoie

Garin, Chambéry
Jean-Jacques Rousseau, Chambéry
Librairie des Bauges, Albertville

Haute-Savoie

BD fugue Café, Annecy

Le label

Le label LIR/LR permet de valoriser le travail qualitatif des librairies indépendantes en matière d'animation culturelle des territoires, de même que leur engagement en faveur de la diffusion du livre. Il ouvre la possibilité de bénéficier d'une exonération fiscale de la part des collectivités locales qui choisissent ainsi de s'associer à cette démarche de soutien à des commerces de proximité identifiés par la richesse de leur assortiment, la disponibilité de leur personnel, leur programme d'animation et leur implication dans la vie culturelle locale.